

Aménagements Paysagers

Cycle 3 ans

Baccalauréat
Professionnel
par apprentissage

Objectifs et débouchés

Le titulaire d'un Baccalauréat Professionnel Aménagements Paysagers occupe un emploi d'ouvrier hautement qualifié ou de chef d'équipe dans les entreprises paysagistes ou les services espaces verts des collectivités publiques.

Il doit être capable de :

- participer à la conduite du chantier et de guider le travail du personnel d'exécution ;
- réaliser et entretenir un espace paysager.

Les titulaires du Baccalauréat Professionnel Aménagements Paysagers peuvent, sous certaines conditions, préparer le BTSA Aménagements Paysagers.

Conditions d'admission

L'accès au Baccalauréat Professionnel Aménagements Paysagers par la voie de l'apprentissage est ouvert aux jeunes :

- de 15 à 25 ans ;
- issus d'une classe de 3^e : admission en seconde professionnelle nature jardin paysage et forêt (cycle 3 ans) ;

- issus d'une classe de seconde professionnelle nature jardin paysage et forêt de la voie scolaire ou titulaires d'un diplôme de niveau V dans la même option (CAPA - BPA) : possibilités d'admission directe en 1^{re} Bac Pro Travaux Paysagers (cycle 2 ans).

L'admission des titulaires d'un autre diplôme ou les élèves d'une autre origine scolaire peuvent être admis après l'obtention d'une dérogation. L'inscription définitive sera conditionnée par le résultat d'un entretien de motivation et de tests de niveau en français et mathématiques, l'examen du dossier scolaire et la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise paysagiste ou une collectivité publique.

Statut de l'apprenti

C'est un salarié. Le salaire, fixé en pourcentage du SMIC, varie suivant l'âge et l'année de formation. Il bénéficie d'avantages sociaux (congés, couverture sociale) et perçoit des indemnités de transport, de logement et de repas pendant son séjour au centre.

Organisation

La formation, basée sur le partenariat centre de formation/entreprises, se déroule suivant le principe de l'alternance sur trois ans ou deux ans suivant l'origine scolaire des apprentis et comporte 60 ou 41 semaines de formation au centre et 96 ou 53 semaines en entreprise.

Au centre

La formation au centre complète les connaissances et compétences acquises en entreprise. Elle est articulée autour de plusieurs modules.

Modules généraux *Seconde professionnelle*

EG1	Français-ESC-Hist/Géo-SESG	142 h
EG2	Anglais	57 h
EG3	EPS-Biologie-Ecologie	76 h
EG4	Mathématiques-Physique-Chimie-Informatique	114 h

Modules généraux *1^{re} et Terminale*

MG1	Français / Documentation ESC-Hist/Géo	308 h
MG2	Anglais	98 h
MG3	EPS	102 h
MG4	Maths-Physique Chimie-Biologie Écologie Informatique	154 h

Modules professionnels *Seconde professionnelle*

EP1	Contexte des chantiers d'aménagements paysagers	85 h
EP2	Travaux sur le chantier, opérations d'entretien et utilisation des matériels	95 h
EP3	Travaux des aménagements paysagers	95 h

Délivrance du diplôme

Le Bac Professionnel Aménagements Paysagers est délivré par le Ministère de l'Agriculture selon les résultats obtenus à sept épreuves. Certaines prennent en compte la formation en milieu professionnel.

Chaque épreuve peut être organisée :

- en épreuves ponctuelles ;
- ou en épreuves constituées de contrôles en cours de formation (CCF) ;
- ou en épreuves ponctuelles prenant en compte les travaux effectués en cours de formation.

Le BEPA Travaux Paysagers est une certification intermédiaire qui est validée à la fin de la classe de première

Modules professionnels

1^{re} et Terminale

MP1	Chantier d'aménagement dans son contexte	56 h
MP2	Dimension écologique, sociale, économique, culturelle des travaux paysagers	138 h
MP3	Organisation d'un chantier d'aménagement paysager	84 h
MP4	Travaux de mise en place et de maintenance d'infrastructures paysagères	80 h
MP5	Travaux d'implantation et d'entretien de la végétation	156 h
MP6	Utilisation des agro-équipements	60 h
MAP	Conduite en sécurité et secourisme au travail	52 h
	Stage collectif éducation à la santé et au développement durable	21 h

En entreprise

La formation en entreprise a pour objectifs :

- l'appropriation des techniques professionnelles par les apprentis au travers d'une mise en situation réelle ;
- de servir de point d'ancrage à la formation dispensée au centre ;
- de support à l'élaboration d'un dossier de synthèse évalué par l'épreuve n° 6 prenant en compte le vécu en milieu professionnel.

La liaison centre/entreprises s'effectue par l'intermédiaire d'un carnet d'apprentissage, de fiches navettes, de visites en entreprise et de réunions organisées au centre.

au travers de plusieurs CCF regroupés au sein de 3 épreuves réparties sur les 2 premières années du cycle.

Conditions d'accueil

L'hébergement et la restauration des apprentis sont assurés par le Lycée Professionnel Horticole Chadignac dans la limite des places disponibles.

Informations - Rendez-vous



CFAA 17
**Lycée horticole
et du paysage
de Chadignac**
BP 70528
17119 SAINTES Cedex
Tél. 05 46 74 85 30
Fax : 05 46 74 61 04
www.eplea-desclaudes.com

E-mail : cfa.charente-maritime@educagri.fr

Avec le soutien
financier de

